ISBN 978-92-64-04049-6
Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030
© OCDE 2008

Chapitre 22

Coopération mondiale en matière d'environnement

Les défis environnementaux ont pour beaucoup un caractère intrinsèquement mondial, en ce sens que tous les habitants de la planète partagent la même atmosphère et que beaucoup d'écosystèmes fournissent des biens publics mondiaux. De même, les bassins hydrographiques ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et certains polluants traversent les continents et les océans. La lutte contre les problèmes d'environnement de portée mondiale passe nécessairement par des solutions mondiales et la coopération internationale. Ce chapitre propose une synthèse des principales tendances qui se dessinent concernant la coopération mondiale et régionale en matière d'environnement. L'accent est mis surtout sur les moyens classiques de coopération intergouvernementale : les accords multilatéraux sur l'environnement, qui relèvent des ministères de l'environnement, et l'aide environnementale, qui relève des ministères chargés du développement. Le chapitre aborde aussi brièvement d'autres mécanismes de coopération qui gagnent en importance, comme les transferts de technologie internes à l'industrie, la coopération décentralisée entre collectivités et les partenariats au service du développement durable.

MESSAGES CLÉS

Quelles sont les perspectives d'évolution de la coopération mondiale ?

D'ici à 2030, il sera de plus en plus important que les pays en développement assument une partie de la charge imposée par le règlement des problèmes mondiaux d'environnement. La répartition entre les pays des responsabilités en matière d'action devrait toutefois se révéler de plus en plus épineuse et pourrait, faute de solution, empêcher des avancées majeures dans le domaine de la coopération environnementale.

Depuis 1996, l'aide environnementale est en baisse en proportion du PIB des pays donneurs et en proportion de l'aide totale.

Si de nombreux pays s'emploient à faire face aux problèmes d'environnement par des moyens et des instruments internationaux, il manque toujours un dispositif cohérent et efficace au niveau international. Le système de gouvernance internationale de l'environnement progresse, mais lentement.

Les aspects environnementaux revêtent une importance grandissante dans le cadre international de gouvernance économique, dont les accords commerciaux régionaux. Néanmoins, les accords en matière d'échanges et d'investissement qui comportent des engagements de coopération environnementale demeurent relativement peu nombreux.

Aide environnementale, 1990-2005

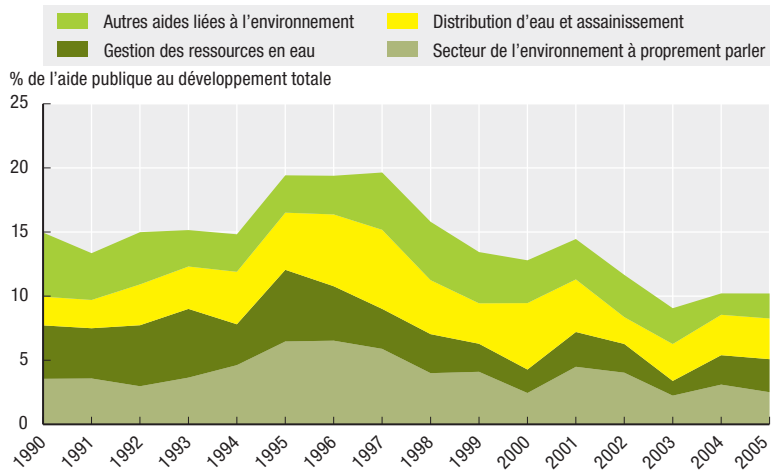

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/312155216663

Pourquoi la coopération mondiale est-elle essentielle ?

- Les défis environnementaux ont pour beaucoup un caractère intrinsèquement mondial, en ce sens que tous les habitants de la planète partagent la même atmosphère et que beaucoup d'écosystèmes fournissent des biens publics mondiaux. De même, les bassins hydrographiques ne s'arrêtent pas aux frontières nationales et certains polluants traversent les continents et les océans. La lutte contre les problèmes d'environnement de portée mondiale passe nécessairement par des solutions mondiales et la coopération internationale.
- La mondialisation accentue la nécessité d'une coopération mondiale en matière d'environnement, car elle s'accompagne d'un accroissement de l'impact environnemental des pays en développement et suscite des craintes pour la compétitivité qui freinent l'application de mesures de protection de l'environnement plus ambitieuses dans les différents pays.
- Dans un souci de cohérence des politiques au service du développement, il faut que les politiques de l'environnement et les politiques de coopération pour le développement s'étayent les unes les autres.

Que peut-on faire ?

- Redoubler d'efforts pour rationaliser et renforcer le système de gouvernance mondiale de l'environnement, en mettant à profit l'expérience acquise dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement qui ont donné de bons résultats, y compris par des mécanismes d'exécution et des financements stables et prévisibles.
- Tirer profit des nouveaux mécanismes de coopération pour le développement afin d'incorporer le développement durable dans les discussions sur l'action des pouvoirs publics menées avec les pays en développement, et élaborer des mécanismes spécifiques de coopération environnementale (y compris avec les pays à revenu intermédiaire) en complément du soutien budgétaire.
- Au-delà des accords multilatéraux contraignants et des traditionnels projets de coopération, continuer de cultiver les nouvelles formes de coopération environnementale comme le dialogue sur les politiques à suivre et les partenariats avec le secteur privé et la société civile.

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Introduction

La première édition des *Perspectives de l'environnement* (OCDE, 2001) avait fait valoir la nécessité pour les pays de l'OCDE de resserrer le dialogue avec les pays en développement sur des problèmes d'environnement qui touchaient de plus en plus à des intérêts communs. Depuis lors, les arguments plaidant en faveur d'une coopération renforcée n'ont cessé de gagner en importance.

Le présent chapitre propose une synthèse des principales tendances qui se dessinent concernant la coopération mondiale en matière d'environnement, que nous définirons comme la coopération environnementale menée à l'échelle planétaire. Ce chapitre n'a pas pour objet d'analyser de manière exhaustive l'ensemble des mécanismes de coopération possibles. L'accent est mis plutôt sur les moyens classiques de coopération intergouvernementale : les accords multilatéraux sur l'environnement, qui relèvent des ministères de l'environnement, et l'aide environnementale, qui relève des ministères chargés du développement. Il existe d'autres mécanismes de coopération qui gagnent en importance, comme les transferts de technologie internes à l'industrie, la coopération décentralisée entre collectivités et les partenariats au service du développement durable[1]. Ils sont abordés brièvement, mais leur analyse n'entre pas dans le champ d'étude du présent chapitre.

Pour justifier la coopération internationale en matière d'environnement, on invoque souvent la nécessité d'assurer la production de biens publics mondiaux (stabilité du climat et conservation de la biodiversité, par exemple) et l'internalisation des externalités environnementales. Au moins trois facteurs liés à la mondialisation entrent ici en jeu : *i)* une croissance économique accélérée sans politiques environnementales correctrices entraîne une dégradation sans cesse croissante de l'environnement; *ii)* la délocalisation de la production industrielle, qui s'opère souvent des pays de l'OCDE vers des pays non membres, limite l'efficacité des politiques environnementales traditionnelles des pays de l'OCDE qui visent à protéger les biens publics mondiaux; et *iii)* du fait du poids économique grandissant des économies émergentes, leur participation est de plus en plus importante pour faire face de manière efficace et efficiente aux problèmes d'environnement de portée mondiale (voir le chapitre 4 sur la mondialisation pour plus de détails).

Un deuxième argument tient au souhait des pays de l'OCDE (et d'autres) d'appliquer des mesures environnementales plus strictes sans que cela ait des répercussions sur leur compétitivité. Bien que certains observateurs constatent un « nivellement par le haut » en matière d'environnement (en particulier au sein de l'Union européenne), la question de la compétitivité occupe une place de plus en plus importante dans les échanges entre les autorités chargées de la réglementation environnementale et le secteur privé. Les pays de l'OCDE auraient moins de mal à atteindre le degré optimal de réglementation environnementale s'ils parvenaient à mieux coordonner le durcissement des politiques de l'environnement entre eux et avec les pays émergents non membres de l'OCDE dont ils affrontent la concurrence sur les marchés internationaux (voir l'encadré 22.1). Une meilleure coordination des règlements environnementaux aurait en outre pour avantage

Encadré 22.1. **Une coopération porteuse d'avantages concrets pour les différents intervenants : le système d'acceptation mutuelle des données de l'OCDE**

Le système d'acceptation mutuelle des données (AMD) de l'OCDE illustre les avantages réciproques qui peuvent découler de la coopération internationale en matière d'environnement. L'OCDE est une instance de discussion où les gouvernements confrontent leurs points de vue et leurs expériences et s'attachent à trouver des points de convergence. Lorsque les pays membres le jugent opportun, un accord trouvé entre eux peut être officialisé sous la forme d'un Acte du Conseil de l'OCDE. Alors même que les essais de produits chimiques nécessitent d'importantes ressources humaines et financières, il est fréquent qu'un même produit chimique doive être testé et évalué dans plusieurs pays. Afin d'alléger la charge imposée par ces activités, le Conseil de l'OCDE a adopté en 1981 une décision stipulant que les données obtenues au cours de l'essai de produits chimiques dans un pays membre de l'OCDE conformément aux lignes directrices de l'OCDE pour les essais et aux principes de l'OCDE relatifs aux bonnes pratiques de laboratoire sont acceptées dans les autres pays membres de l'OCDE à des fins d'évaluation et pour d'autres usages touchant à la protection de l'homme et de l'environnement. Ce système n'est plus réservé aux pays membres de l'OCDE, puisqu'en 1997, une nouvelle Décision du Conseil a instauré une procédure d'adhésion permettant aux pays non membres dotés d'une industrie chimique significative d'en devenir graduellement des membres à part entière. D'après les estimations, les essais redondants évités grâce au système AMD représentent une économie d'environ 60 millions EUR par an pour les gouvernements et les industriels (voir également le chapitre 18 sur les produits chimiques).

de rendre leur respect par l'industrie moins coûteux (voir le chapitre 4 sur la mondialisation et le chapitre 21 sur les cadres institutionnels et les modes opératoires pour la mise en œuvre des politiques). La coopération avec les BRIC revêt une importance particulière et gagne d'ailleurs du terrain (voir l'encadré 22.2 à propos du cas de la Chine).

Un troisième argument important en faveur du resserrement de la coopération environnementale est lié à l'impératif de cohérence des politiques. La plupart des pays de l'OCDE ont depuis longtemps pour objectif de contribuer au développement socio-économique des pays en développement, et notamment des pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne et d'autres régions du monde. Comme l'ont reconnu les ministres de l'environnement et du développement des pays de l'OCDE au cours de leur réunion de 2006 (OCDE, 2006), il est primordial d'assurer la viabilité écologique pour pérenniser les acquis du développement. Ainsi, tant les pays de l'OCDE que les pays non membres ont beaucoup à gagner de la coopération qui vise à assurer le développement durable dans le monde en développement.

Cependant, la coopération environnementale ne va pas toujours de soi, tout d'abord parce que les possibilités de la mettre en place varient selon les problèmes d'environnement et les régions, et ensuite parce que son intensification se heurte à des obstacles non négligeables :

- La nature même des biens publics mondiaux de l'environnement. Les problèmes d'environnement mondiaux (et régionaux) se caractérisent fréquemment par des asymétries dans la répartition des coûts et des avantages de la coopération et par un phénomène de passagers clandestins[2], contre lesquels on emploie rarement des remèdes (paiements compensatoires ou formules exécutoires dans les accords mondiaux sur l'environnement, par exemple).

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Encadré 22.2. **La Chine et la coopération internationale**

Étant donné son rôle important dans l'économie mondiale et sa population nombreuse, la Chine contribue aujourd'hui grandement aux pressions qui s'exercent sur l'environnement. Sur le plan mondial, elle est le premier producteur et consommateur de substances appauvrissant la couche d'ozone et sans doute déjà le plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Sur le plan régional, elle contribue largement aux pluies acides en Asie du Nord-Est et porte une grande responsabilité dans la pollution d'origine terrestre des mers régionales d'Asie de l'Est.

Cela étant, la décennie écoulée a vu un renforcement spectaculaire de l'engagement de la Chine, aux côtés d'autres pays, dans la lutte contre les grands problèmes d'environnement. Le pays participe à présent de façon active et constructive à tout un éventail de conventions, d'institutions et de programmes consacrés à l'environnement aux niveaux mondial et régional, et il met largement à profit les institutions financières internationales et les mécanismes spéciaux pour étoffer ses propres ressources en vue d'assurer le respect de ses engagements internationaux. En plus des efforts de fond entrepris pour s'attaquer à une série de problèmes d'environnement transfrontières, le gouvernement chinois a examiné les moyens de mettre ses politiques en matière d'échanges et d'investissement au service d'objectifs de gestion de l'environnement, afin de s'assurer qu'à terme, les entreprises chinoises actives à l'étranger contribuent au développement durable.

Cependant, en l'absence de solides capacités de surveillance, d'inspection et de répression et de sanctions pour les contrevenants, l'efficacité des mesures, des lois et des règlementations par ailleurs rationnelles qui ont été mises en place en Chine laisse à désirer. Les progrès sont en outre entravés par des contraintes financières et une coordination institutionnelle inadéquate. Pour mener à bien son ambitieux programme environnemental international, il faudra que la Chine fasse des efforts accrus sur le plan financier et qu'elle bénéficie d'un important soutien technique et d'une assistance financière ciblée de la part des pays de l'OCDE et des institutions financières internationales.

Source : OCDE (2007a).

- Les limites de la gouvernance multilatérale, qui tiennent : *i)* à la dynamique des négociations internationales sur l'environnement (souvent caractérisées par un manque de confiance et une grande complexité) ; *ii)* au manque de cohérence de l'actuel système de gouvernance internationale ; et *iii)* au fait que les problèmes d'environnement n'occupent souvent qu'une place secondaire dans les grands dossiers de politique étrangère.
- Les difficultés politiques et les problèmes de capacités rencontrés dans les pays non membres de l'OCDE. La faible importance politique accordée à l'environnement sur le plan intérieur – le plus souvent parce que d'autres dossiers sont plus urgents, que les liens entre pauvreté et environnement sont mal connus et que la population est peu sensibilisée – et la fragilité des institutions environnementales (voir le chapitre 21 sur les cadres institutionnels et les modes opératoires pour la mise en œuvre des politiques) empêchent de nombreux pays non membres de s'engager sur la voie d'une coopération qui est dans l'intérêt de tous.
- La faiblesse analytique. Les incertitudes concernant les données sous-jacentes et l'analyse des problèmes d'environnement et des lignes d'action envisageables font que certains pays ne s'engagent pas pleinement dans la coopération mondiale.

Mise en place d'une meilleure gouvernance internationale de l'environnement

La coopération environnementale passe en grande partie par la négociation puis l'application d'instruments juridiques internationaux. Les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) représentent ainsi le fondement du système de gouvernance mondiale de l'environnement. Toutefois, comme le montrent les présentes *Perspectives*, l'état de l'environnement mondial ne s'améliore pas. Cette situation et les nouveaux défis liés à la mondialisation qui se profilent plaident fortement en faveur d'une poursuite de l'amélioration du système de gouvernance mondiale de l'environnement.

La gouvernance internationale de l'environnement a été renforcée ces dernières années par l'entrée en vigueur de plusieurs AME importants, même si beaucoup d'autres AME n'ont pas recueilli suffisamment de ratifications. On dénombre aujourd'hui plus de 500 traités et autres accords internationaux relatifs à l'environnement, dont 323 sont des instruments régionaux et 302 sont postérieurs à 1971 (PNUE, 2006)[3]. L'émergence d'organes d'intégration régionale traitant de l'environnement, comme ce fut le cas en Amérique centrale et en Europe, n'est pas étrangère à cette évolution. Les AME consacrés au milieu marin constituent le groupe le plus important, puisqu'ils représentent plus de 40 % des accords. Viennent ensuite les conventions relatives à la biodiversité qui, bien que moins nombreuses, forment également un groupe de poids. Depuis 1972, deux nouveaux groupes importants de conventions sont apparus : *i)* celles relatives aux produits chimiques et aux déchets dangereux, qui sont pour l'essentiel des instruments mondiaux, et *ii)* celles relatives à l'atmosphère et au changement climatique. Les AME en vigueur étant toujours plus nombreux, leur mise en œuvre exige des efforts de plus en plus importants.

Le rythme des signatures et des ratifications de nouveaux AME a baissé ces dernières années, et la tendance ne devrait pas s'inverser dans un avenir immédiat. Les ratifications augmentent traditionnellement au moment des grandes conférences mondiales, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) et, à un degré moindre, le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) (2002). Depuis une dizaine d'années, l'accent est mis moins sur la signature de nouveaux accords (graphique 22.1) et plus sur la mise en œuvre de ceux qui existent déjà. Cela vaut aussi au niveau régional, comme en témoignent, par exemple, les travaux préparatoires de la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » de 2007.

Si de nombreux pays se sont montrés réellement disposés à agir contre les problèmes d'environnement par des moyens et instruments internationaux, la communauté internationale n'a pas été capable de créer un système cohérent pour les soutenir dans cette ambition. Pour l'essentiel, le système des AME a été constitué sans plan d'ensemble, et à mesure que ces accords se sont multipliés, les problèmes liés à leur grand nombre, ainsi qu'aux chevauchements et aux incompatibilités entre eux, sont apparus de plus en plus évidents. Au cours des prochaines décennies, il est vraisemblable que des efforts notables seront entrepris pour rationaliser et rendre plus cohérent ce système. Le lancement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM, voir le chapitre 18 sur les produits chimiques) et les discussions sur une organisation mondiale de l'environnement (voir l'encadré 22.3) témoignent d'ores et déjà de cette recherche de cohérence. On voit aussi se dessiner des processus ascendants, à

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Graphique 22.1. **Accords multilatéraux sur l'environnement, 1960-2004**

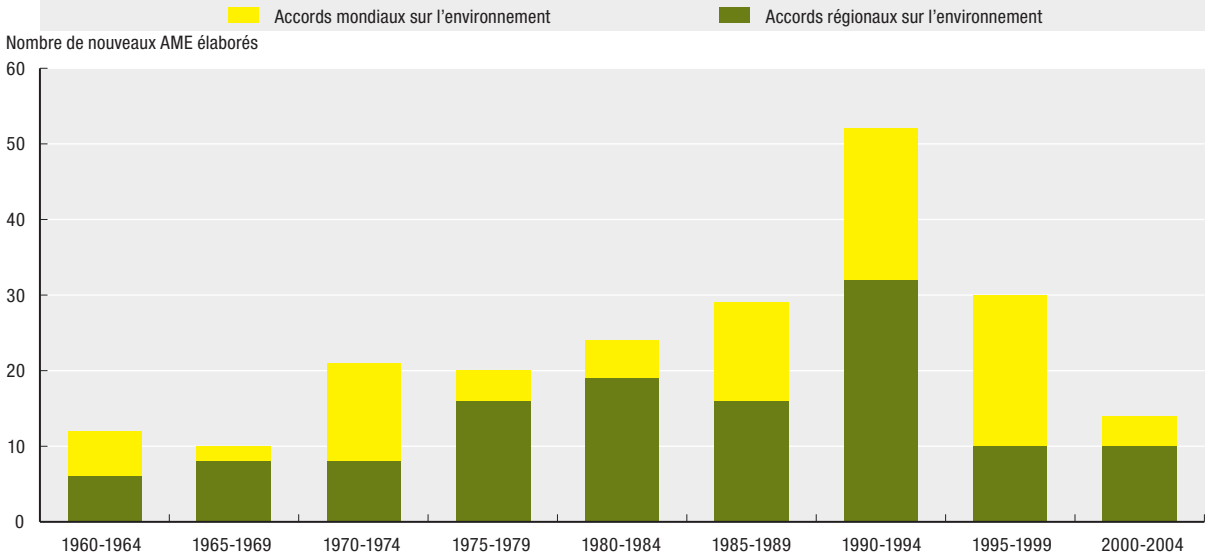

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/312127652030

Source : PNUE, site web des instruments du droit de l'environnement, *www.unep.org/dpdl/Law/Law_instruments/multilateral_instruments.asp.*

l'instar de la décision inédite des conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm relatives aux déchets et aux produits chimiques de préparer des recommandations conjointes en vue de renforcer la coopération et la coordination.

Beaucoup de pays en développement et en transition ont signé des AME dans l'espoir de bénéficier d'un soutien substantiel pour les mettre en œuvre, mais le résultat a peut-être été contraire à l'effet recherché. La multiplication des processus internationaux a exercé une pression particulièrement lourde sur les pays en développement, qui n'ont souvent pas les moyens de participer utilement et de façon systématique aux négociations prolongées qui président à l'élaboration de mesures internationales en faveur de l'environnement. En outre, lorsque ces pays reçoivent des financements destinés à la mise en œuvre d'AME, les activités correspondantes peuvent se voir accorder un degré de priorité plus élevé que le traitement de problèmes d'environnement nationaux plus urgents qui ne retiennent pas suffisamment l'attention des pouvoirs publics. Une solution possible consiste à coordonner le renforcement des capacités entre les AME, en suivant la voie tracée par les projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui sont axés sur le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des Conventions de Rio. À l'avenir, on pourrait aussi assister à des efforts accrus d'alignement des programmes d'action mondiaux et nationaux et à l'émergence d'aides au renforcement des institutions en général, qui contribueraient à la gestion des problèmes d'environnement aussi bien nationaux que mondiaux.

Parmi les défis qui doivent être relevés dans le contexte des AME, beaucoup ont trait à l'exécution, au financement ou au développement du partage de la charge entre les pays. Les mécanismes de contrôle ou d'examen de l'application de plusieurs conventions existantes – dont la Convention de Genève sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (1979) – ont récemment été renforcés, mais faire respecter les AME demeure une difficulté majeure. À l'heure actuelle, les AME ne permettent pas de lutter contre le problème des « passagers clandestins », car ils ne comportent quasiment pas de

Encadré 22.3. **Vers une organisation mondiale de l'environnement ?**

La création d'une organisation mondiale de l'environnement est proposée depuis plus de 30 ans. La communauté internationale y a réagi tout d'abord en établissant en 1972 le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*. Au départ, il était prévu que le PNUE devienne la « conscience » des Nations Unies en matière d'environnement et joue un rôle catalyseur pour le lancement de projets environnementaux dans d'autres organes et pour la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Par la suite, l'idée d'une agence de l'environnement plus importante et dotée de pouvoirs accrus a été relancée à plusieurs reprises. Pour la défendre, on a traditionnellement fait valoir que cela améliorerait l'efficacité du PNUE, renforcerait la coordination entre les AME, assurerait un financement stable et ferait contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les questions d'environnement. Les détracteurs d'une organisation mondiale de l'environnement, en revanche, estiment que ses avantages sont sujets à caution et qu'il faut se garder de détourner l'attention des responsables politiques et les maigres ressources dont on dispose en se lançant dans de telles expériences de réorganisation. Le SMDD a néanmoins relancé le débat, si bien qu'en 2004, pas moins de 17 propositions de création d'une nouvelle organisation intergouvernementale avaient été formulées (Bauer et Biermann, 2004).

En l'occurrence, trois grandes options sont envisagées : *i)* transformer le PNUE en une agence spécialisée des Nations Unies (sur le modèle de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du travail) ; *ii)* intégrer les multiples organismes et programmes existants traitant de questions environnementales dans une organisation mondiale de l'environnement à vocation universelle, en dehors du système des Nations Unies (sur le modèle de l'OMC) ; ou *iii)* créer une organisation intergouvernementale dotée d'une structure hiérarchique, où les décisions sont prises à la majorité et qui a le pouvoir de sanctionner les États ne respectant pas les accords internationaux sur l'environnement. On fait souvent valoir que seule la troisième option viendrait à bout du problème des « passagers clandestins » qui grève traditionnellement l'efficacité des AME, mais ce modèle ne bénéficie que d'un faible soutien. Une autre solution avancée consisterait non à établir une organisation mondiale de l'environnement, mais à regrouper les AME. Elle contribuerait à régler les problèmes de chevauchement et de morcellement institutionnels entre les AME et permettrait aux gouvernements de certains pays de défendre la cause de groupes d'AME bien conçus et correspondant à des grandes thématiques environnementales comme l'atmosphère, les substances dangereuses, le milieu marin et l'extraction de ressources (von Moltke, 2005).

Si une convergence de vues semble se dessiner en faveur de la première de ces options, les perspectives demeurent incertaines. La prochaine décennie verra vraisemblablement un renforcement du PNUE selon des modalités qui restent à préciser, sachant que les discussions internationales en cours se concentrent sur des scénarios d'élargissement du mandat et les possibilités d'assurer un financement plus prévisible. L'avenir du PNUE est actuellement débattu par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans son rapport, le Groupe de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies estime que « le PNUE devrait être revalorisé et disposer d'une autorité réelle en tant que pilier des politiques environnementales du système onusien » (ONU, 2006). Pour sa part, le processus consultatif informel sur le cadre institutionnel des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'environnement a abouti à la conclusion suivante : « il est largement admis que les efforts visant à créer un cadre institutionnel plus cohérent pour les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement devraient consister d'abord à renforcer et à mettre à profit les structures existantes et à mieux appliquer les accords antérieurs » (Berruga et Maurer, 2006). Une récente proposition commune de l'UE prévoit de transformer le PNUE en une agence spécialisée des Nations Unies (l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement, ONUE), qui exercerait des fonctions transversales en rapport avec les AME, telles que la centralisation et l'échange d'informations, la coordination régionale et mondiale des activités et la rationalisation de l'ordre du jour des réunions internationales relatives aux AME. Cependant, les pays de l'OCDE eux-mêmes ne se sont pas accordés sur une position commune concernant la possible création d'une ONUE.

* Non en tant qu'organisation spécialisée des Nations Unies, mais en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale épaulé par un « secrétariat restreint ».

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

dispositions destinées à imposer leur application. Le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques représente une exception de taille : son mécanisme d'exécution lancé en mars 2006 est peut-être annonciateur d'une nouvelle tendance consistant à faire de ces mécanismes une partie intégrante des AME. Le respect des AME par les pays en développement et en transition est souvent encouragé au travers de mécanismes financiers, tels que le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone ou le Fonds pour l'environnement mondial (voir l'encadré 22.4). Toutefois, dans le cadre des discussions sur les AME, les donneurs se voient systématiquement reprocher l'insuffisance des ressources fournies à l'appui de la mise en œuvre, et cela ne devrait pas changer à l'avenir.

Au cours de la période couverte par les *Perspectives*, les pays en développement devraient normalement être soumis à des pressions de plus en plus fortes pour qu'ils participent au partage de la charge imposée par l'application des AME, à mesure que leur responsabilité dans la dégradation de l'environnement et leur puissance économique augmenteront. Cela étant, les questions de répartition (accès et partage des avantages en application de la Convention sur la diversité biologique, rôle des pays en développement dans le cadre international relatif au changement climatique après 2012, etc.) se révéleront sans doute de plus en plus délicates et pourraient faire obstacle à des avancées majeures dans le domaine de la coopération environnementale si des solutions ne sont pas trouvées.

Le système de gouvernance internationale de l'environnement s'améliore, mais lentement.

Encadré 22.4. **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été créé en 1991 pour aider les pays en développement à financer des projets et des programmes protégeant l'environnement. À l'origine, ses domaines d'application étaient la biodiversité, le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone et les eaux internationales. En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en a fait le principal mécanisme multilatéral de financement des objectifs mondiaux d'environnement, après que les participants eurent reconnu que les pays développés et en développement avaient une responsabilité partagée mais différenciée à l'égard de la réalisation de ces objectifs. Depuis sa restructuration en 1994, le FEM est reconstitué tous les quatre ans. Il a ainsi été doté successivement de 2 milliards USD par 34 pays (pour la période 1994-1998), de 2.75 milliards USD par 36 pays (1998-2002) et de 3 milliards USD par 32 pays (2002-2006). Pour la période actuelle (2006-2010), les engagements s'élèvent à 3.13 milliards de la part de 32 pays. Ces dernières années, le mandat du FEM a été élargi à de nouveaux problèmes d'environnement comme la dégradation des terres et les polluants organiques persistants. On ignore toutefois si son budget a augmenté dans les mêmes proportions que son programme de travail.

Au-delà des AME, les problèmes d'environnement sont aussi envisagés dans les accords commerciaux internationaux et régionaux (voir le chapitre 4 sur la mondialisation). Des éléments environnementaux entrent à présent dans les négociations commerciales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais des progrès rapides sur ces aspects sont peu probables vu la lenteur avec laquelle avance le

Programme de Doha pour le développement. Étant donné l'importance grandissante des accords commerciaux régionaux (ACR) dans le développement des échanges internationaux, le fait qu'ils tiennent compte d'aspects environnementaux est encourageant. Dans le cas de la plupart des accords, cette prise en compte passe par un engagement des parties à coopérer sur les questions d'environnement. La portée et l'ampleur des engagements pris varient, certains se limitant à la coopération dans un domaine technologique particulier tandis que d'autres prévoient des programmes de coopération complets (voir le chapitre 4 sur la mondialisation).

L'aide environnementale dans un contexte de mutation de la coopération pour le développement

Si les pays de l'OCDE prônent souvent des solutions modernes aux problèmes d'environnement dans les enceintes internationales, ils se servent aussi des voies traditionnelles de la coopération pour le développement pour coopérer avec les pays en développement sur les dossiers environnementaux. De fait, une part non négligeable de la coopération environnementale (le *volet développement*) intervient dans le cadre plus vaste de la coopération pour le développement. Depuis quelques années, ce cadre connaît des évolutions qui à la fois soulèvent des problèmes et ouvrent des perspectives dans l'optique du resserrement de la coopération environnementale.

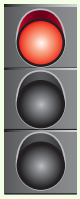

Depuis 1996, l'aide environnementale est en baisse en proportion du PIB des pays donneurs et de l'aide totale.

L'aide publique au développement que les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE fournissent aux pays en développement a augmenté rapidement ces dernières années. À la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, en 2002, a été fixé l'objectif de doubler le montant de l'aide publique au développement (APD) par rapport au niveau de référence de 50 milliards USD. Sur la seule période 2004-2005, l'APD a bondi de 31 % pour atteindre le niveau record de 106 milliards USD, ce qui représente 0.33 % du revenu national brut (RNB) combiné des membres du CAD. Cette croissance rapide de l'APD est due principalement aux allégements de dette[4], et elle a donc peu de chances de perdurer alors que ces allégements reculent. D'ailleurs, entre 2005 et 2006, l'aide a diminué de 5.1 %.

L'environnement n'a pas profité de l'accroissement des fonds d'aide disponibles. En termes réels, le montant de l'aide environnementale est resté relativement stable depuis 15 ans si l'on retient une définition large, mais il a baissé si l'on adopte une définition plus restrictive[5]. Le recul de l'aide totale au secteur de l'environnement à proprement parler peut être attribué au fait que les donneurs bilatéraux (qui apportent traditionnellement plus de 80 % de cette aide) ont diminué leur soutien de 17 % entre 1996 et 2005. Le récent bond de l'aide environnementale « au sens large » (qui a culminé à plus de 12 milliards USD en 2005) s'explique par le fort accroissement du soutien apporté par les donneurs bilatéraux aux programmes liés à l'eau, ce soutien ayant plus que doublé entre 2003 et 2005. Cependant, quelle que soit la définition retenue, l'aide environnementale a diminué en proportion du PIB des pays donneurs et en proportion de l'aide totale (graphique 22.2). Le « secteur de l'environnement » n'est pas le seul concerné par cette baisse, qui s'explique en partie par la progression de l'APD non destinée à des secteurs particuliers : allégements de dette, aide d'urgence, aide à la reconstruction, etc.

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Graphique 22.2. **Aide environnementale, 1990-2005**

Aide publique au développement (APD) liée à l'environnement en pourcentage de l'APD totale

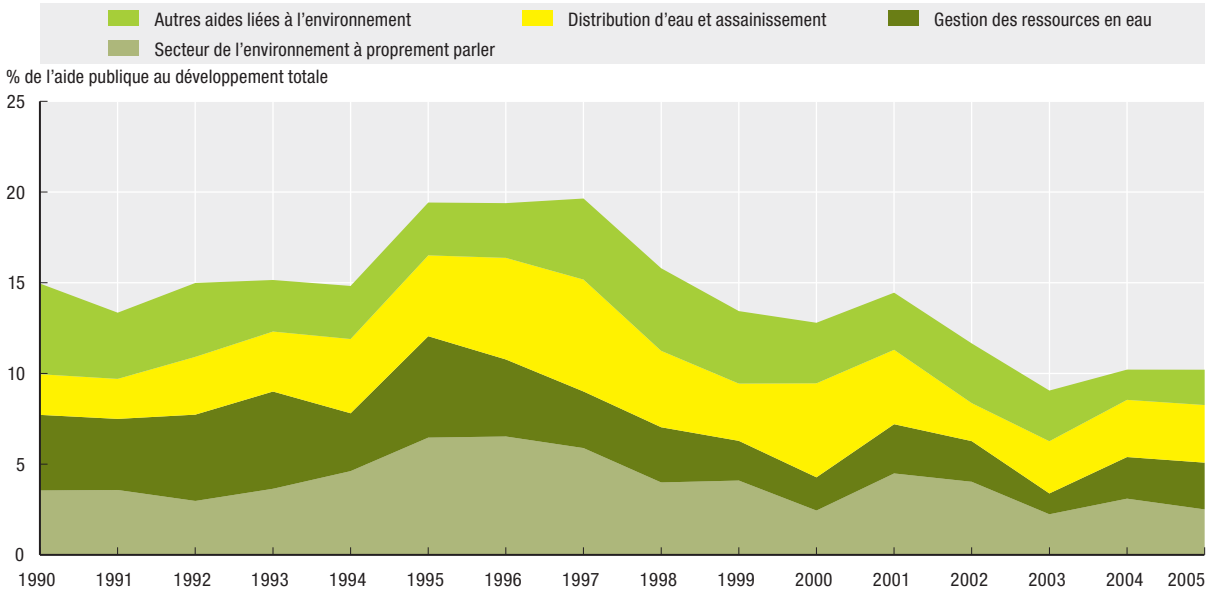

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/312155216663

Note : Les données portent sur l'APD bilatérale et multilatérale. Aux fins de la présente analyse, les catégories d'aide environnementale sont définies comme suit :

– *Secteur de l'environnement à proprement parler :* protection de l'environnement en général (politique de l'environnement, protection de la biosphère, biodiversité, éducation et recherche environnementales), gestion des déchets, énergies renouvelables et ressources en terres cultivables.
– *Gestion des ressources en eau :* protection des ressources en eau, prévention et lutte contre les inondations, aménagement de bassins fluviaux, ressources en eau à usage agricole.
– *Distribution d'eau et assainissement :* distribution d'eau potable de base et assainissement de base, systèmes à grande échelle de distribution d'eau et d'assainissement.
– *Autres aides liées à l'environnement :* développement urbain et rural, développement sylvicole et développement de la pêche.

Source : OCDE, base de données sur les activités d'aide du SNPC (Système de notification des pays créanciers), *www.oecd.org/dac/stats/idsonline*.

La composition de l'aide environnementale évolue. Le sous-secteur de l'eau se taille la part du lion de l'aide environnementale « au sens large », puisqu'il a attiré quelque 40 % du total depuis 1990, et il devrait la conserver pendant encore au moins dix ans, vu la place de choix occupée par l'eau dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD, voir ci-après). Au cours de la même période, l'aide destinée à la préservation de la biodiversité et à la gestion des déchets solides a augmenté de 50 % environ en termes réels, mais elle reste relativement modeste, les deux sous-secteurs attirant chacun moins de 2 % de l'aide environnementale totale. L'aide consacrée aux énergies renouvelables a accusé une baisse sensible jusqu'en 2003 avant de repartir à la hausse – l'explication tient en grande partie aux variations enregistrées par les projets hydroélectriques, qui ont représenté 93 % de cette aide en 1990, 32 % en 2003 et 43 % en 2005. Malgré son importance pour la productivité de l'agriculture, l'aide à la gestion des terres est également en fort recul depuis 1997, puisqu'elle est passée de 3.2 % à 2 % de l'aide environnementale totale.

La répartition de l'aide environnementale entre les différentes régions du globe n'est pas égale[6]. En outre, elle évolue dans le temps : l'Europe orientale et l'Asie centrale ont ainsi obtenu en 15 ans une part non négligeable de cette aide (tableau 22.1). Il est difficile d'établir des prévisions étayées au sujet de la répartition future des crédits d'aide environnementale. L'aide totale en direction de l'Afrique subsaharienne progresse rapidement et il est probable que les apports liés à l'environnement augmenteront

Tableau 22.1. **Aide environnementale en direction des régions en développement, 1990-2005**

	RNB par habitant en 2005 (en milliers USD)	Aide environnementale en direction de la région (en % de l'aide environnementale totale)			Aide environnementale en 2005 (en USD par habitant)
		1990-1994	1995-1999	2000-2005	
Europe et Asie centrale	4.1	2.6	4.4	6.5	2.3
Afrique subsaharienne	0.7	16.9	14.1	17.4	4.0
Amérique latine et Caraïbes	4.0	23.4	21.9	16.7	4.1
Asie de l'Est et Pacifique	1.6	32.3	29.2	27.1	2.4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2.2	9.4	10.4	13.9	8.8
Asie du Sud	0.7	14.5	18.5	15.2	2.0
Non affecté/non spécifié		0.9	1.6	3.1	

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/313744303138

Note : Les données comprennent l'aide publique au développement (APD) et les autres apports du secteur public (AASP).
Source : Base de données du Système de notification des pays créanciers du CAD et calculs des auteurs.

également, quoique à un rythme moins soutenu. Par ailleurs, l'Asie du Sud semble bien placée pour attirer une part croissante de l'aide environnementale totale, car elle en reçoit peu par habitant pour l'instant (tableau A.1) et affiche de faibles niveaux de revenu.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) forment un cadre intégré dont les cibles permettent d'orienter la coopération pour le développement et auquel ont souscrit les partenaires du développement. Il est admis qu'il convient de les poursuivre en soutenant de vastes stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté arrêtées par les pays en développement eux-mêmes – principe réaffirmé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'acheminement des apports en faveur de ces stratégies se fera de plus en plus par des instruments de soutien budgétaire général ou sectoriel plutôt que par des projets d'investissement particuliers.

Cette mutation de l'aide au développement représente un important défi pour la coopération environnementale. Le traitement réservé jusqu'à présent à l'environnement dans les stratégies de réduction de la pauvreté (telles qu'énoncées dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, CSLP) n'incite guère à l'optimisme. Il ressort d'examens réalisés par la Banque mondiale (voir Bojo *et al.*, 2004) qu'en dépit de différences marquées entre les pays, le degré d'intégration environnementale est généralement faible. Du fait de l'importance grandissante du soutien budgétaire général, il est de plus en plus difficile de s'assurer qu'une part donnée de l'aide est effectivement consacrée à favoriser la viabilité écologique. En outre, en raison du recul de la part de l'aide allant à des projets d'investissement, les instruments destinés traditionnellement à intégrer les considérations d'environnement dans l'aide au développement, à commencer par les études d'impact sur l'environnement, voient leur rôle diminuer. Il apparaît à présent clairement qu'il est nécessaire de renforcer les capacités de ceux qui sont chargés de l'environnement dans les pays en développement, afin qu'ils puissent dialoguer avec leurs homologues des ministères des finances et sachent les convaincre de consacrer des ressources provenant du soutien budgétaire à la réalisation des objectifs environnementaux. Puisqu'il sera de moins en moins possible de conditionner l'aide aux performances environnementales, il sera de plus en plus important de renforcer la communauté de l'environnement dans les pays bénéficiaires pour qu'elle soit en mesure d'assurer une bonne place à l'environnement dans le programme de coopération défini au niveau national.

Parallèlement, l'augmentation du soutien budgétaire sectoriel conférera aussi une importance accrue au dialogue intersectoriel sur les politiques à suivre et à l'évaluation environnementale stratégique. Cela peut ouvrir des possibilités de peser sur les politiques sectorielles et de placer les secteurs concernés (qu'il s'agisse de l'agriculture, des transports ou de l'énergie) sur la voie d'un développement plus durable. Il ne sera toutefois pas aisé d'en profiter, comme en témoignent le sort des OMD qui ont trait à l'environnement (voir l'encadré 22.5) et les problèmes rencontrés par beaucoup de pays en développement pour mettre à profit les mécanismes du Protocole de Kyoto (voir l'encadré 22.6). Un aspect positif tient au fait que la sensibilisation à l'impact de la qualité de l'environnement sur le développement progresse, et qu'elle pourrait continuer de progresser à mesure que de meilleures informations sont mises à la disposition de tous. Parmi les informations qui tendent à être de plus en plus largement connues, il y a, par exemple, le fait que 25 % de la richesse des pays en développement repose sur l'environnement (contre moins de 4 % dans les pays de l'OCDE) et que 24 % environ de la charge de morbidité mondiale est imputable à des causes environnementales (voir le chapitre 12 sur la santé et l'environnement).

Encadré 22.5. **L'environnement et les Objectifs du Millénaire pour le développement**

L'environnement a sa place dans le cadre des OMD*, puisqu'il fait l'objet d'un objectif à part entière (l'OMD 7, Assurer un environnement durable) et qu'il est rattaché à d'autres objectifs. Ainsi, il sera primordial de promouvoir les sources de revenu non agricole et les améliorations technologiques pour réduire la pauvreté monétaire dans les zones rurales, de façon à atteindre l'OMD 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim). Mais on peut difficilement imaginer y parvenir lorsque les sols sont dégradés et que l'eau fait défaut. Pour ce qui est de l'objectif de réduire la mortalité infantile (OMD 4), les chances de l'atteindre seront d'autant plus grandes que les foyers auront accès à un approvisionnement en eau, des installations sanitaires et des combustibles modernes adéquats. Par ailleurs, un accès plus direct à l'eau et aux combustibles libère du temps que les femmes et les jeunes filles peuvent consacrer à des activités productives (OMD 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes) et à l'école (OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous). Enfin, le changement climatique favorisera la propagation de maladies à transmission vectorielle (ce qui ira à l'encontre de l'OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et augmentera la probabilité de survenue de catastrophes naturelles, lesquelles ont pour effet de réduire le revenu et de détruire l'infrastructure éducative et sanitaire.

Cependant, mettre en application l'OMD 7 (Assurer un environnement durable) représente un défi de taille – notamment en ce qui concerne la cible 9, qui prévoit d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et d'inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales. Cette cible est la seule qui ne soit pas chiffrée parmi toutes celles établies dans le cadre des OMD, si bien qu'elle est souvent omise dans les programmes des donneurs bilatéraux et des institutions financières internationales. À l'inverse, la cible 10, qui prévoit de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau potable, retient bien plus l'attention de la communauté du développement (voir le chapitre 10 sur l'eau douce).

* La liste complète des objectifs peut être consultée à l'adresse *www.un.org/french/millenniumgoals/*.

Encadré 22.6. **À qui profite le mécanisme pour un développement propre ?**

Lancé dans le cadre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le mécanisme pour un développement propre (MDP) s'est imposé comme une importante source de financements additionnels dans le domaine de l'environnement. Début 2007, plus de 500 projets MDP avaient été enregistrés et 1 000 faisaient l'objet d'une évaluation. Les crédits obtenus correspondent en majorité à des projets visant à réduire les émissions d'hydrofluorocarbones (HFC) et d'oxyde nitreux (N_20) dans le cadre de la production industrielle, ou à développer les énergies renouvelables. Cependant, contrairement aux espoirs de certains au moment de la mise en place du MDP, les pays les plus pauvres, en particulier en Afrique, profitent peu de ce nouveau mécanisme. Les crédits attendus dans le cadre des projets enregistrés proviendront à 84 % de seulement cinq pays (Chine, Inde, Brésil, Mexique et Corée), et ils seront à 51 % le fait de la seule Chine.

Source : Ellis et Kamel (2007).

Un autre problème qui se dessine concerne le risque de voir les pays à revenu intermédiaire privés d'aide environnementale à un moment crucial. Pour faciliter la coopération environnementale, on emploie traditionnellement des subventions. Or celles-ci sont aujourd'hui orientées de manière croissante vers les pays les plus pauvres, lesquels sont confrontés à de nombreux besoins urgents qui sont prioritaires par rapport à l'environnement. Par conséquent, les pays en développement à revenu intermédiaire ont plus de mal à obtenir des subventions au titre de l'environnement, et ce alors même qu'ils atteignent un stade de leur développement où l'environnement commence à occuper une place non négligeable dans les préoccupations nationales. Par ailleurs, lorsque les ressources nationales disponibles pour financer la protection de l'environnement augmentent, le manque de savoir-faire devient le principal handicap pour les économies émergentes soucieuses d'améliorer leurs performances environnementales. De fait, si des pays comme le Brésil et la Chine sollicitent des prêts auprès des institutions financières internationales, c'est avant tout pour financer l'accès aux connaissances. Les prochaines années verront une multiplication des besoins et des possibilités de coopération axée sur le transfert de connaissances entre les pays de l'OCDE et les économies émergentes de premier plan.

Les moyens de faire face à ces défis commencent à se dessiner. À l'occasion de la réunion conjointe des ministres de l'environnement et du développement des pays de l'OCDE, en 2006, a été lancée une alliance pour le développement durable. Celle-ci vise à conjuguer les compétences et les ressources des ministères de l'environnement et de la coopération des pays de l'OCDE en vue de répondre aux besoins des pays en développement par des programmes de développement mieux conçus et des activités ciblées de renforcement des capacités. Étant donné que les ressources disponibles ne sont guère abondantes et que l'accent est mis sur l'appropriation par les pays et sur l'efficacité de l'aide, les pressions en faveur d'une meilleure coordination entre les donneurs continueront de s'amplifier.

L'émergence de formes de coopération différentes

Au-delà des accords multilatéraux contraignants et du modèle traditionnel de coopération pour le développement fondé sur des projets, on voit apparaître d'autres formes de coopération environnementale. Le dialogue sur l'action à mener en fait partie. Même si elles diffèrent, les initiatives prises en la matière ont généralement pour effet de compléter les formes classiques de coopération entre gouvernements en aidant à établir un cadre et

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

d'éclairer les initiatives traditionnelles, et elles favorisent parfois la coordination entre les donneurs. La mise en pratique de ce dialogue passe par des ateliers de formation et des séminaires sur les politiques. À titre d'exemple, on peut citer les dialogues menés par le Royaume-Uni sur le développement durable[7] (avec la Chine, le Brésil et l'Inde), qui visent à promouvoir la durabilité comme un principe central dans les relations bilatérales et offrent un cadre de coopération cohérent à partir d'une approche qui fait intervenir de nombreux secteurs de l'action gouvernementale à plusieurs niveaux. Les dialogues menés par l'UE dans le cadre de son Initiative pour l'eau constituent un autre exemple.

En dehors des gouvernements, d'autres acteurs jouent un rôle de plus en plus important dans la coopération environnementale. En recherchant des possibilités de création de valeur à l'intérieur des paramètres fixés par les gouvernements, le secteur privé peut être un instrument efficace de cette coopération. Les grandes entreprises multinationales des pays de l'OCDE qui s'attachent à répondre aux demandes de respect de l'environnement émanant des investisseurs, des consommateurs et des salariés constatent que la durabilité peut être synonyme d'avantage concurrentiel (Esty et Winston, 2006). En outre, elles contribuent concrètement au transfert de technologie par leurs investissements directs et à l'amélioration des performances par leurs exigences à l'égard des fournisseurs (voir le chapitre 4 sur la mondialisation). Il ressort de l'analyse du rôle des entreprises dans la mise en œuvre des AME que le secteur privé concourt activement à la réalisation des objectifs environnementaux dans certains domaines, même si cela n'est pas le cas dans d'autres (voir l'encadré 22.7).

Encadré 22.7. **Entreprises et environnement : tendances dans le domaine de la mise en œuvre des AME**

Les mesures prises par les entreprises qui favorisent la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se sont multipliées, en particulier depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en 2005. Les mesures du secteur privé qui vont dans le sens des objectifs de la Convention sur la diversité biologique sont nettement moins nombreuses, mais en progression. Enfin, les entreprises agissent très peu en faveur des objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Pour sa part, le secteur de la finance accentue son engagement, en particulier dans le domaine du changement climatique, entre autres en élaborant des normes pour assurer le respect de critères sociaux et environnementaux dans ses activités de prêt, en investissant dans les technologies propres, à commencer par les énergies renouvelables, et en proposant des outils de mesure et de comparaison pour évaluer l'effet des problèmes d'environnement sur la gestion des risques.

Source : OCDE (2007c).

Parmi les autres acteurs de la coopération environnementale figurent les collectivités locales (« coopération décentralisée ») et les organisations de la société civile (OSC). En plus de participer à la mise en œuvre de projets environnementaux et d'observer l'action des pouvoirs publics dans le domaine de l'environnement, les OSC influencent le comportement des gouvernements et des entreprises en matière de coopération par leur impact sur l'opinion publique. Par ailleurs, la participation des intéressés à la conception et à l'application de la politique de l'environnement continuera sans doute de s'amplifier (voir le chapitre 21 sur les cadres institutionnels et les modes opératoires pour la mise en œuvre des politiques).

Très en vue lors du SMDD, en 2002, les partenariats pour le développement durable permettent à différents acteurs d'œuvrer de conserve pour produire des résultats allant dans le sens du développement durable. Plus de 300 initiatives de ce genre sont consignées dans la base de données de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-ONU), mais il existe beaucoup d'autres partenariats de formes et de tailles très différentes qui sont destinés à promouvoir la viabilité écologique. Ils peuvent constituer des instruments importants pour la coopération environnementale entre les gouvernements et d'autres acteurs des pays membres et non membres de l'OCDE. D'après les analyses menées récemment par l'OCDE sur les partenariats enregistrés auprès de la CDD-ONU et par la Banque mondiale sur les programmes mondiaux et régionaux, des efforts accrus s'imposent pour évaluer et garantir leur efficacité et leur efficience (voir l'encadré 22.8). Les partenariats deviendront vraisemblablement un complément de plus en plus important des engagements gouvernementaux et des accords multilatéraux sur l'environnement.

Encadré 22.8. **Efficacité et efficience des partenariats auxquels participent les pouvoirs publics de pays membres de l'OCDE**

Les partenariats peuvent être définis comme des arrangements volontaires au sein desquels les risques et les avantages sont partagés entre les partenaires, et qui associent et mettent à profit les ressources financières et non financières des partenaires afin d'atteindre des objectifs spécifiques. Partout dans le monde, les démarches faisant appel à eux se multiplient. Les partenariats sont souvent considérés comme complémentaires de l'action gouvernementale classique menée en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, et comme des outils importants pour exploiter au mieux les fonds issus de différentes sources, encourager la diffusion des technologies et réunir les compétences des autorités, des universités, des entreprises et des organisations de protection de l'environnement, entre autres.

Jusqu'à présent, relativement peu d'études ont été consacrées à l'évaluation des partenariats, peut-être parce qu'il s'est écoulé trop peu de temps depuis leur lancement lors du SMDD. L'OCDE a mené une enquête sur les partenariats enregistrés auprès de la CDD-ONU et il est apparu que seuls 28 % de ceux qui ont répondu avaient effectué une évaluation. Parallèlement, les aspects méthodologiques de l'évaluation des partenariats suscitent un intérêt grandissant, et plusieurs organisations ont élaboré des cadres et des méthodes pour procéder à cette évaluation. D'après les évaluations existantes des partenariats, les facteurs de réussite tiennent à la fois à la bonne gestion du projet (objectifs précis, plans détaillés, conduite efficace, ressources suffisantes et responsabilité, par exemple) et à la dynamique des partenariats (analyse des besoins des différents partenaires, propriété partagée, flexibilité, etc.). Les principaux coûts et avantages générés par les partenariats ont cependant été rarement étudiés.

En plus des aspects opérationnels, l'évaluation d'un partenariat auquel participent les pouvoirs publics pourrait aussi porter sur la raison d'être du partenariat, son efficacité, son efficience (notamment les coûts de transaction, les frais de fonctionnement et les coûts d'opportunité), ses avantages, son effet de levier, sa cohérence sur le plan de l'action et sa viabilité. Deux problèmes risquent de gêner l'élaboration de systèmes d'évaluation fiables : l'absence d'objectifs clairs et l'absence d'analyse des coûts et des avantages de solutions n'impliquant pas de partenariat.

Source : OCDE (2008).

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

À l'ère de la mondialisation, les pays membres de l'OCDE ont tout intérêt à resserrer la coopération environnementale avec les pays non membres. Améliorer la gouvernance internationale de l'environnement et aider les pays en développement à placer leur économie sur une trajectoire plus durable en faisant évoluer les modalités de la coopération représente un formidable défi. Mais il en résultera aussi de nouvelles possibilités d'infléchir dans un sens plus favorable les perspectives d'évolution de l'environnement.

Notes

1. Parfois appelés partenariats de type II, ces partenariats multipartites ont commencé à apparaître au moment du Sommet mondial pour le développement durable, en 2002.
2. La notion de passager clandestin renvoie à une situation où des agents qui n'ont pas contribué à la création d'un bénéfice ne peuvent pas être empêchés d'en profiter.
3. Pour un examen plus détaillé de certains AME (tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), voir les chapitres correspondants du présent ouvrage.
4. En 2005, l'Irak et le Nigeria ont vu leurs dettes allégées de 19 milliards USD.
5. Le montant de l'aide environnementale varie selon la définition prise en compte. Si l'on se base sur la définition la plus « restrictive », il fluctue depuis le milieu des années 90 autour de 3 milliards USD (en termes constants) et il provient à environ 80 % de donneurs bilatéraux. En revanche, selon la définition la plus « large » (qui prend aussi en compte la gestion des ressources en eau, la distribution d'eau et l'assainissement, ainsi que le développement urbain et rural, le développement sylvicole et celui de la pêche), ce montant a oscillé autour de 10 milliards USD et les donneurs bilatéraux en ont fourni environ les deux tiers.
6. Et une telle répartition n'aurait d'ailleurs aucune justification. En effet, l'aide environnementale doit en principe être allouée en fonction de caractéristiques propres à chaque pays bénéficiaire, comme la dotation en ressources environnementales d'importance mondiale, le rôle des ressources environnementales dans la lutte contre la pauvreté et l'aptitude du pays à assurer une protection effective de l'environnement au moyen des fonds d'aide. Toutefois, il semblerait que son allocation ne se fonde pas toujours sur ces critères : ainsi, Acharya *et al.* (2004) ont montré que dans le cadre de la Banque mondiale, l'aide environnementale était souvent fortement corrélée à l'envergure du programme consacré au pays.
7. Qui sont dirigés par le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA), en étroite collaboration avec une série d'autres ministères, dont ceux des Affaires étrangères et du Développement international.

Références

Acharya, A. *et al.* (2004), « How Has Environment Mattered? An Analysis of World Bank Resource Allocation », *World Bank Policy Research Working Paper* n° 3269, Banque mondiale, Washington, DC.

Bauer, S. et F. Biermann (2004), « Does Effective International Environmental Governance Require a World Environment Organisation? » *Global Governance Working Paper* n° 13, « The Global Governance Project », Amsterdam, Berlin, Oldenburg, Postdam, The Global Governance Project.

Berruga, E. et P. Maurer (2006), *Co-Chairs' Summary of the Informal Consultative Process on the Institutional Framework for the UN's Environmental Activities*, Nations Unies, New York.

Bojo, J., K. Green, S. Kishore, S. Pilapitiya et R. Reddy (2004), « Environment in Poverty Reduction Strategies and Poverty Reduction Support Credits », *World Bank Environment Department Paper* n° 102, Banque mondiale, Washington, DC.

Ellis, J. et S. Kamel (2007), *Overcoming Barriers to Clean Development Mechanism Projects*, [*www.oecd.org/env/cc/aixg*], OCDE/AIE, Paris.

Esty, D. et A. Winston (2006), *Green to Gold: How Smart Companies Use Environmental Strategy to Innovate, Create Value, and Build Competitive Advantage*, Yale University Press, New Haven, CT.

Gupta, J. (2005), « Global Environmental Governance: Challenges for the South from a Theoretical Perspective », *in* F. Biermann et S. Bauer (éd.), *A World Environment Organization: Solution or Threat for Effective International Environmental Governance?* Ashgate, Aldershot (Royaume-Uni).

Moltke, K. von (2005), « Clustering International Environmental Agreements as an Alternative to a World Environment Organization », *in* F. Biermann et S. Bauer (éd.), *A World Environment Organization: Solution or Threat for Effective International Environmental Governance?* Ashgate, Aldershot (Royaume-Uni).

OCDE (2001), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE*, OCDE, Paris.

OCDE (2006), *Réunion du Comité d'aide au développement (CAD) et du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel – Synthèse des coprésidents*, OCDE, Paris.

OCDE (2007a), *Examens environnementaux de l'OCDE : Chine,* OCDE, Paris.

OCDE (2007b), *L'environnement et les accords commerciaux régionaux*, OCDE, Paris.

OCDE (2007c), *Business contribution to MEAs: Suggestions for Further Action*, ENV/EPOC/GSP(2007)1/FINAL, [*www.oecd.org/env*], OCDE, Paris.

OCDE (2008), *Évaluer l'efficacité et l'efficience des partenariats auxquels participent les pouvoirs publics de pays membres de l'OCDE*, ENV/EPOC(2006)15/FINAL, [*www.oecd.org/env*], OCDE, Paris.

ONU (2006), *Unis dans l'action – Rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire Général sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies*, Nations Unies, New York.

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement) (2006), *Multilateral Environmental Agreements* (page Web). *www.unep.org/dpdl/Law/Law_instruments/multilateral_instruments.asp* (consulté le 6 juillet 2006).

PNUE (2006), *UN Reform – Implications for the Environment Pillar*, Issue paper by the Deputy Executive Director UNEP/DED/040506, PNUE, Nairobi.

Table des matières

Acronymes et abréviations 23
Résumé des conclusions 25
Introduction : Contexte et méthodologie 39

LE MONDE À L'HORIZON 2030 – LES CONSÉQUENCES DE L'INACTION DES POUVOIRS PUBLICS

I. Facteurs de modification de l'environnement

Chapitre 1. **Consommation, production et technologie** 53
Introduction 55
Grandes tendances et projections : consommation et environnement 55
Grandes tendances et projections : production et environnement 60
Grandes tendances et projections : technologie et environnement 64
Notes 69
Références 70

Chapitre 2. **Dynamique des populations et démographie** 73
Introduction 75
Grandes tendances et projections 76
Notes 81
Références 81

Chapitre 3. **Développement économique** 83
Introduction 85
Grandes tendances et projections 87
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 95
Notes 96
Références 97

Chapitre 4. **Mondialisation** 99
Introduction 101
Grandes tendances et projections 105
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 114
Notes 116
Références 116

Chapitre 5. **Urbanisation** 119
Introduction 121
Grandes tendances et projections 123
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 130

Notes 132
Références 133

Chapitre 6. **Variantes clés du scénario standard à l'horizon 2030** 135

Introduction 137
Principales variantes des déterminants 141
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 149

Notes 150
Références 150

II. Défis environnementaux

Chapitre 7. **Changement climatique** 155

Introduction 157
Grandes tendances et projections 159
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 163
Simulations de politiques 172
Résumé 191

Notes 191
Références 193

Chapitre 8. **Pollution de l'air** 197

Introduction 199
Grandes tendances et projections 202
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 207
Simulations de politiques : qualité de l'air urbain 211

Notes 215
Références 216

Chapitre 9. **Biodiversité** 219

Introduction 221
Grandes tendances et projections 222
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 235
Coûts de l'inaction 240

Notes 241
Références 241

Chapitre 10. **Eau douce** 243

Introduction 245
Grandes tendances et projections 245
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 250

Notes 257
Références 259

Annexe 10.A1. Principales incertitudes et hypothèses concernant les projections dans le domaine de l'eau 261

Chapitre 11. **Flux de déchets et de matières** 263

Introduction 265
Grandes tendances et projections 265

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 276
Notes 277
Références 278

Chapitre 12. **Santé et environnement** 281
Introduction 283
Grandes tendances et projections : pollution de l'air extérieur 284
Grandes tendances et projections : approvisionnement en eau, assainissement et hygiène 291
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 295
Notes 296
Références 297

Chapitre 13. **Coût de l'inaction des pouvoirs publics** 299
Introduction 301
Problèmes posés par la valorisation (principales hypothèses et incertitudes) 303
Exemples de coûts de l'inaction 305
Autres questions 316
Conclusions 317
Notes 318
Références 319

RÉPONSES DES POUVOIRS PUBLICS
III. Évolutions et politiques sectorielles

Chapitre 14. **Agriculture** 327
Introduction 329
Grandes tendances et projections 330
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 342
Coûts de l'inaction 349
Notes 350
Références 351
Annexe 14.A1. Résultats des simulations concernant les biocarburants 353

Chapitre 15. **Pêche et aquaculture** 357
Introduction 359
Grandes tendances et projections 364
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 368
Notes 374
Références 375

Chapitre 16. **Transports** 377
Introduction 379
Grandes tendances et projections 380
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 386
Références 392

Chapitre 17. **Énergie** 393
Introduction 395

Grandes tendances et projections 397
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 406
Simulations des politiques climatiques 409

Notes 413
Références 413

Chapitre 18. **Produits chimiques** 415

Introduction 417
Grandes tendances et projections 418
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 421

Notes 426
Références 427

Chapitre 19. **Exemples sectoriels** 429

SIDÉRURGIE ET INDUSTRIE DU CIMENT 430
Introduction 431
Grandes tendances et projections 432
Simulations de politiques 434

PÂTES ET PAPIERS 442
Introduction 443
Grandes tendances et projections 445
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 448

TOURISME 451
Introduction 452
Grandes tendances et projections 453
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 456

EXTRACTION MINIÈRE 461
Introduction 462
Grandes tendances et projections 464
Conséquences pour l'action des pouvoirs publics 468

Notes 469
Références 470

IV. Assembler les politiques

Chapitre 20. **Panoplies de mesures environnementales** 475

Introduction 477
Concevoir et mettre en œuvre des panoplies d'instruments efficaces 477
Panoplies de mesures destinées à remédier aux grands problèmes environnementaux caractérisés dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* 482

Notes 488
Références 488

Chapitre 21. **Mise en œuvre des politiques : cadres institutionnels et modes opératoires** 489

Introduction 491
Cadre institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques 491

PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2030 – ISBN 978-92-64-04049-6 – © OCDE 2008

Enjeux politico-économiques des mesures environnementales 498
Notes 505
Références 505

Chapitre 22. **Coopération mondiale en matière d'environnement** 507

Introduction 509
Mise en place d'une meilleure gouvernance internationale de l'environnement 512
L'aide environnementale dans un contexte de mutation de la coopération pour le développement 516
L'émergence de formes de coopération différentes 520
Notes 523
Références 523

Annexe A. **Conséquences environnementales par région** 525

Annexe B. **Cadre de modélisation** 545

Liste des encadrés

1.1. Agroalimentaire et durabilité 59
2.1. Hypothèses et principaux facteurs d'incertitude 76
3.1. Sources des hypothèses du cadre de modélisation 85
3.2. Interactions entre l'économie et l'environnement 87
4.1. Débat sur la mondialisation et l'environnement au PNUE 102
4.2. Impacts environnementaux de l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce 103
4.3. Les accords commerciaux régionaux et l'environnement 108
4.4. Innovation environnementale et marchés mondiaux 113
4.5. Faire en sorte que les pays en développement profitent de la libéralisation des échanges 115
5.1. Incidences environnementales du secteur résidentiel en Chine 130
5.2. Tarification de la congestion 131
7.1. Système d'échange de quotas d'émission (ETS) de l'Union européenne 169
7.2. Exemples d'accords volontaires conclus dans des pays de l'OCDE 171
7.3. Description des simulations du scénario de référence et des scénarios d'action des pouvoirs publics 172
7.4. Principales incertitudes et hypothèses 175
7.5. Avantages connexes et rapport coût-efficacité des mesures de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air 182
8.1. Pollution de l'air intérieur 199
8.2. Distances de déplacement et temps de séjour dans l'atmosphère de différents polluants de l'air 201
8.3. Principales incertitudes et hypothèses 203
8.4. Qualité de l'air urbain 211
9.1. Modéliser l'impact de la réduction des droits de douane agricoles 225
9.2. Répercussions environnementales des activités forestières 229
9.3. Estimer la valeur de la biodiversité : une étape nécessaire 236
10.1. Comment l'eau est devenue une priorité internationale 246

10.2. Politiques de gestion de l'eau dans l'agriculture 252
10.3. Impact simulé d'une panoplie de mesures sur les projections concernant l'eau. 254
11.1. Une base de connaissances commune sur les flux de matières et la productivité des ressources 268
11.2. La gestion des déchets issus du ferraillage des navires 270
11.3. Principales incertitudes et hypothèses 272
11.4. Avantages environnementaux et économiques du recyclage 275
11.5. Développement et transfert de technologies 277
12.1. Santé des enfants et environnement 283
12.2. Principales incertitudes 287
12.3. Efficacité des mesures prises pour réduire l'incidence des maladies diarrhéiques 293
14.1. Principaux facteurs en jeu et sources d'incertitude 332
14.2. Biocarburants : incidences sur l'économie et l'environnement 333
14.3. Technologies agricoles et environnement 341
14.4. Progrès du découplage des paiements agricoles dans la zone de l'OCDE 343
14.5. Agriculture intensive ou extensive 346
15.1. Oscillation méridionale d'*El Niño* 362
15.2. Chine : premier producteur et consommateur de produits de la pêche 366
15.3. Évolution de la nature des objectifs de gestion des pêches 369
15.4. Simulation de l'action des pouvoirs publics : effets économiques du plafonnement des captures mondiales. 370
16.1. Principales incertitudes, options et hypothèses 380
16.2. Des prix efficients pour les transports 387
16.3. Les perspectives d'utilisation de biocarburants liquides 389
17.1. Principales incertitudes et hypothèses 398
17.2. La production d'électricité en Chine 400
17.3. Les biocarburants liquides dans la panoplie énergétique 401
17.4. Les perspectives des technologies de l'énergie 406
17.5. Scénarios technologiques de l'AIE 411
18.1. Principales incertitudes, options et hypothèses 419
18.2. L'OCDE et les produits chimiques 421
18.3. Nanotechnologies 426
19.1. Spécifications du modèle 438
19.2. Le secteur du ciment 441
19.3. Évolution prévisible des approvisionnements 444
19.4. Principales incertitudes, options et hypothèses 447
19.5. Tourisme, transports et environnement 453
19.6. Le tourisme en Chine. 454
19.7. Principales incertitudes et hypothèses 455
19.8. Le volet social du tourisme durable. 457
19.9. Perspectives offertes par l'écotourisme 459
19.10. Impacts environnementaux potentiels de l'extraction minière 462
19.11. Principales incertitudes et hypothèses 464
19.12. Gouvernement d'entreprise dans le secteur minier 469
20.1. Instruments d'action pour la gestion de l'environnement 478

20.2. Une agriculture plus « compacte » 486
21.1. Les nouvelles compétences des instances environnementales 493
21.2. Assurance de conformité 495
21.3. Bonne gouvernance pour le développement durable à l'échelle nationale 497
22.1. Une coopération porteuse d'avantages concrets pour les différents intervenants : le système d'acceptation mutuelle des données de l'OCDE 510
22.2. La Chine et la coopération internationale 511
22.3. Vers une organisation mondiale de l'environnement ? 514
22.4. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) 515
22.5. L'environnement et les Objectifs du Millénaire pour le développement 519
22.6. À qui profite le mécanisme pour un développement propre ? 520
22.7. Entreprises et environnement : tendances dans le domaine de la mise en œuvre des AME 521
22.8. Efficacité et efficience des partenariats auxquels participent les pouvoirs publics de pays membres de l'OCDE 522
A.1. Hypothèses et principaux facteurs d'incertitude 526

Liste des tableaux

0.1. Les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030* 26
I.1. Simulations de politiques analysées dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* et chapitres concernés 43
1.1. Responsabilité des questions d'environnement dans les installations manufacturières 62
3.1. Évolution passée de la productivité au Royaume-Uni et aux États-Unis : taux moyen de variation annuelle 89
3.2. Croissance mondiale moyenne du PIB (%, 2005-2030) : scénario de référence 90
3.3. Parts des secteurs économiques en 2001 et 2030 (dans la production économique brute) 94
5.1. Part de la superficie, de la population et du PIB de quelques villes dans le total national 121
5.2. Population totale et population urbaine, 1950-2030 124
5.3. Densité urbaine moyenne et surface bâtie moyenne par habitant, 1990-2000 127
6.1. Principaux axes de variation des synopsis 138
6.2. Variante 1 : pourcentage de variation du PIB par rapport au scénario de référence sur la base des tendances récentes (5 ans) de la productivité . . . 143
6.3. Écart du PIB (%) par rapport au scénario de référence par suite d'une variation à long terme de la croissance de la productivité 145
6.4. Pourcentage de variation par rapport au scénario de référence résultant de la mise en œuvre d'une variante de la mondialisation en 2030 147
6.5. Estimations de la croissance mondiale, 2005-2050 (taux annuels) 149
7.1. Émissions mondiales dans le scénario de référence des *Perspectives*, par régions, et indicateurs de l'intensité d'émissions de GES : 2005, 2030 et 2050 161

7.2. Objectifs et avantages connexes des mesures sectorielles de réduction des émissions de GES 166
7.3. Impacts et mesures d'adaptation évoqués dans les communications nationales au titre de la CCNUCC (CN2, CN3 et CN4) 168
7.4. Scénarios d'action comparés au scénario de référence : évolution des émissions de GES, des émissions de CO_2 et de la variation de température mondiale, 2000-2050 176
7.5. Caractéristiques des scénarios de stabilisation postérieurs au 3e rapport, notamment le niveau de stabilisation ultime de la température moyenne mondiale et l'élévation ultime du niveau de la mer provenant de la dilatation seule 178
7.6. Variation en % du PIB dans différents scénarios, par rapport au scénario de référence, 2030 et 2050 186
9.1. Impact de la réduction des tarifs douaniers agricoles sur l'utilisation des terres en 2030 (par rapport au scénario de référence) 226
9.2. Répercussions environnementales imputables à certaines espèces exotiques envahissantes 231
9.3. Diverses répercussions économiques imputables à certaines espèces envahissantes 232
10.1. Population et stress hydrique, 2005 et 2030 247
10.2. Transferts d'azote des cours d'eau vers les eaux côtières par source, 2000 et 2030 249
11.1. Production de déchets municipaux dans la zone de l'OCDE et ses régions, 1980-2030 271
11.2. Production actuelle de déchets municipaux dans les régions de l'OCDE, les BRIICS et le reste du monde (RdM) 273
13.1. Quelques types de coûts liés à la pollution de l'air et de l'eau 305
13.2. Répercussions sanitaires de certains polluants de l'eau 307
13.3. Effets sur la santé de certains polluants atmosphériques 308
13.4. Types et incidence des coûts sanitaires de la pollution de l'air et de l'eau 309
14.1. Évolution de la superficie totale du territoire agricole en 2030 (2005 = 100) 335
14.2. Variations en pourcentage des émissions de GES imputables aux changements d'utilisation des terres, entre 2005 et 2030 339
14.3. Sources d'émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole/potentiel d'atténuation de ces émissions 340
14.4. Paiements agricoles liés à la production/aux intrants dans différents pays (2001, millions USD) 347
14.5. Effets des mesures simulées sur l'agriculture et les types d'utilisation des terres en 2030 (par rapport au scénario de référence) 348
14.6. Effets d'une variation d'un à deux degrés Celsius des températures 350
14.A1.1. Prix international du pétrole brut (USD de 2001) 353
14.A1.2. Part des biocarburants dans le total des carburants de transport en pourcentage (volume exprimé en équivalent essence) 354
14.A1.3. Prix mondiaux des produits agricoles (écarts en % par rapport au scénario de référence) 355
17.1. Impact du secteur de l'énergie sur l'environnement, 1980 à 2030 396

17.2. Consommation mondiale d'énergie primaire dans le scénario de référence (EJ), 1980-2050 397
19.1. Caractéristiques des différentes technologies de production d'acier dans le monde (2000) 431
19.2. Effets estimés sur les émissions de SO_2 440
19.3. Effluents aqueux d'une usine intégrée de papier kraft et charge polluante, en TSS et en DBO_5 444
19.4. Arrivées de touristes internationaux, par région réceptrice (en millions), 1995-2020 454
19.5. Évolution du tourisme récepteur, 1995-2004 454
19.6. Production et cours de certains grands produits minéraux, 2000-2005 465
19.7. Évolutions de la production de métaux, 1995 à 2005 467
20.1. Évolution de certaines variables environnementales dans le scénario de référence et dans le scénario de la panoplie PE 484
22.1. Aide environnementale en direction des régions en développement, 1990-2005 518
A.1. Les 13 ensembles régionaux retenus pour les *Perspectives* 526
A.2. Amérique du Nord : principaux chiffres, 1980-2030 527
A.3. OCDE Europe : principaux chiffres, 1980-2030 529
A.4. OCDE Asie : principaux chiffres, 1980-2030 530
A.5. OCDE Pacifique : principaux chiffres, 1980-2030 530
A.6. Russie et Caucase : principaux chiffres, 1980-2030 532
A.7. Asie du Sud (Inde comprise) : principaux chiffres, 1980-2030 533
A.8. Chine : principaux chiffres, 1980-2030 535
A.9. Moyen-Orient : principaux chiffres, 1980-2030 536
A.10. Brésil : principaux chiffres, 1980-2030 537
A.11. Autres pays d'Amérique latine et Caraïbes : principaux chiffres, 1980-2030 538
A.12. Afrique : principaux chiffres, 1980-2030 539
A.13. Europe orientale et Asie centrale : principaux chiffres, 1980-2030 540
A.14. Autres pays asiatiques : principaux chiffres, 1980-2030 541
A.15. Monde entier : principaux chiffres, 1980-2030 542
B.1. Résumé des principaux résultats produits par modèle 560
B.2. Agrégation des résultats des modélisations pour leur présentation dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* 562

Liste des graphiques

0.1. Croissance annuelle moyenne du PIB, 2005-2030 26
0.2. Émissions totales de gaz à effet de serre (par région), 1970-2050 27
0.3. Personnes vivant dans des zones en situation de stress hydrique, par degré de stress, 2005 et 2030 28
1.1. Évolution de la dépense des ménages, 2005-2030 55
1.2. Projections de l'évolution des transports individuels par région jusqu'en 2050 56
1.3. Évolution des émissions industrielles d'azote liées à l'énergie selon le scénario de référence, 1970-2030 (Mt) 61
1.4. Évolution des émissions industrielles de soufre liées à l'énergie selon le scénario de référence, 1970-2030 (Mt) 61

1.5. Estimation des dépenses du secteur privé en matière de lutte contre la pollution (% du PIB) 63
1.6. Variation moyenne annuelle de la production d'énergie renouvelable (en %, 1990-2004) 66
1.7. Part de l'environnement dans les dépenses totales de R-D publique, 1981-2005 67
1.8. Nombre de brevets triadiques dans le domaine de l'environnement, 1978-2002 68
1.9. Augmentation du nombre de brevets dans certains secteurs environnementaux, 1995-2004 68
2.1. Accroissement de la population, par région, 1970-2030 77
2.2. Taux de fécondité, par région, 1970-2040 78
2.3. Taux de dépendance économique des personnes âgées 79
3.1. Consommation intérieure de matières et PIB, 1980-2005 86
3.2. Économie et environnement, 1961-2003 87
3.3. Évolution de différents taux de croissance (croissance moyenne en % par an), 1980-2001 88
3.4. Projections de croissance de la population active, 2005-2030 89
3.5. Croissance des importations dans le scénario de référence à l'horizon 2030 . . . 95
3.6. Croissance brute de la production des secteurs utilisateurs de ressources naturelles dans le scénario de référence, 2005 à 2030 96
4.1. Exportations de marchandises et de services de certains pays et régions, taux de croissance moyenne annuelle, 2000-2006 106
4.2. Exportations totales de marchandises en % du total mondial, par région, 1996 et 2006 106
4.3. Part des importations dans le PIB : scénario de référence et variante de mondialisation 109
4.4. Conséquences pour l'environnement : scénario de référence et variante de la mondialisation en 2030 109
4.5. Solde commercial, projections par secteur (en millions USD), 2005 et 2030 110
4.6. Flux d'investissement direct étranger dans plusieurs régions et pays, 2000-2006 (en milliards USD) 111
5.1. Population mondiale : totale, urbaine et rurale, 1950-2030 123
5.2. Tendances en matière d'expansion des zones urbaines, 1950-2000 125
5.3. Croissance démographique et croissance urbaine, 1950-2020 126
5.4. Densité urbaine et consommation d'énergie des transports individuels par habitant dans certaines villes du monde 129
6.1. Émissions de CO_2 liées à l'utilisation d'énergie : résultats OCDE et SRES 137
6.2. Croissance du PIB mondial (données annuelles), 1980-2008 142
6.3. Impacts environnementaux de la variante mondialisation par rapport au scénario de référence, 2030 148
7.1. Évolution de la température mondiale, du niveau des mers et de la couverture neigeuse dans l'hémisphère Nord, 1850-2000 158
7.2. Émissions de GES par régions d'après le scénario de référence, 1990 à 2050 161
7.3. Émissions totales de gaz à effet de serre par gaz et émissions de CO_2 par catégories de sources, 1980-2050 163

7.4. Taxe sur l'équivalent CO_2 dans les différents scénarios d'action des pouvoirs publics, 2010 à 2050 : USD par tonne de CO_2 (USD constants de 2001) 173
7.5. Trajectoires des émissions mondiales de GES : scénario de référence et hypothèses d'atténuation à l'horizon 2050 en regard des trajectoires de stabilisation à l'horizon 2100 176
7.6. Évolution des émissions mondiales, des concentrations de GES dans l'atmosphère et de la température moyenne mondiale : scénarios de référence et d'atténuation 179
7.7. Évolution des niveaux de température annuelle moyenne en 2050 par rapport à 1990 (degrés C) 180
7.8. Avantages connexes de l'atténuation des émissions de GES du point de vue de la pollution de l'air : réduction des émissions de NO_x et de SO_x – scénario 450 ppm et scénario de référence, 2030 183
7.9. Effets du scénario 450 ppm sur la biodiversité d'ici 2050. 184
7.10. Coût économique des scénarios d'action par grands groupes de pays 185
7.11. Variation de la valeur ajoutée : scénario de stabilisation à 450 ppm d'équivalent CO_2 par rapport au scénario de référence, 2030 188
7.12a. Émissions de gaz à effet de serre par régions en 2050 : scénario de référence et régime de plafonnement et d'échanges visant la stabilisation à 450 ppm 190
7.12b. Coûts régionaux directs de la réduction des émissions de gaz à effet de serre suivant différents régimes d'atténuation, 2050 190
8.1. Villes figurant dans les évaluations, en 2000 et 2030 204
8.2. Concentrations moyennes annuelles de PM_{10}, scénario de référence 205
8.3. Répartition de la population urbaine selon les concentrations moyennes annuelles estimées de PM_{10} dans les villes modélisées, par ensemble régional, en 2000 et 2030 205
8.4. Concentrations d'ozone troposphérique en 2000 et 2030 207
8.5. Exposition potentielle de la population urbaine à l'ozone, 2000 et 2030 208
8.6. Émissions de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote : scénario de référence et panoplies de mesures 213
8.7. Émissions de dioxyde de soufre, 1970-2050 214
8.8. Concentrations moyennes annuelles de PM_{10} ($\mu g/m^3$) pour les 13 ensembles régionaux, en 2030, scénario de référence et trois panoplies de mesures 214
8.9. Répartition de la population urbaine selon les estimations de concentrations moyennes annuelles de PM_{10} dans les villes modélisées, en 2030, scénario de référence et panoplie ppglobal 215
9.1. Évolution passée et future de la biodiversité mondiale mesurée par l'abondance moyenne des espèces, 2000-2050 222
9.2. Abondance moyenne des espèces : causes de pertes à l'horizon 2030 223
9.3. Évolution de la superficie des terres consacrées aux cultures alimentaires 1980-2030 225
9.4. Évolution des activités agricoles dans les zones arides, 2005-2030 235
9.5. Évolution cumulée des zones protégées dans le monde, 1872-2003 237

10.1. Personnes non raccordées à un réseau d'assainissement public, 2000 et 2030 248
10.2. Superficies soumises à un fort risque d'érosion des sols due au ruissellement des eaux, 2000-2030 250
11.1. Extraction mondiale de ressources, par grands groupes de ressources et régions, 1980, 2002 et 2020 266
12.1. Décès prématurés imputables à la pollution atmosphérique urbaine due aux PM_{10} en 2000 et 2030 286
12.2. Décès prématurés imputables à l'exposition à l'ozone dans les zones urbaines en 2000 et 2030 288
12.3. Estimation du nombre de décès liés à l'exposition aux PM_{10} en milieu urbain dans le scénario de référence et les trois scénarios d'intervention envisagés, 2030 291
12.4. Pourcentage de la mortalité et de la charge de morbidité totales attribuées à l'eau insalubre, aux conditions d'assainissement et au manque d'hygiène, 2002 292
13.1. Définition du « coût de l'inaction » en matière de politique environnementale 302
13.2. État des stocks halieutiques dans le monde (2005) 310
13.3. Hausse moyenne de la température mondiale selon le scénario de référence, un scénario d'atténuation vigoureuse des émissions et un scénario de report de l'action, 1970-2050 313
13.4. Hausses de température et effets probables sur les écosystèmes marins et terrestres 315
14.1. Croissance prévue de la population mondiale, du PIB par habitant, de la production agricole et de la superficie agricole, en pourcentage, entre 2005 et 2030 329
14.2. Cultures alimentaires, 2005-2030 330
14.3. Productions animales, 2005-2030 331
14.4. Rejets d'azote d'origine agricole à la surface des sols (2000 et variation en 2030) 336
14.5. Stress hydrique, 2005 et 2030 337
14.6. Prélèvements d'eau et irrigation 338
15.1. Évolution mondiale de l'état des stocks marins, 1974-2006 360
15.2. Production halieutique et aquacole mondiale, 1970-2004 365
15.3. Parts respectives de la pêche et de l'aquaculture d'ici 2030 368
15.4. Différents profils de gestion des pêches 369
16.1. Externalités des transports en Europe en 2004 (selon le type d'impact) 380
16.2. Volumes de transport aérien et PIB mondiaux (1990 = 100) 381
16.3. Ventes annuelles de véhicules neufs, par région – horizon 2030 382
16.4. Consommation de carburant aux États-Unis et au Canada, par mode, 1971-2030 384
16.5. Consommation d'énergie dans le secteur des transports à l'horizon 2030 385
16.6. Taux d'imposition de l'essence et du gazole dans les pays de l'OCDE, 2002 et 2007 388
17.1. Consommation mondiale d'énergie primaire dans le scénario de référence, jusqu'à 2050 399

17.2. Consommation d'énergie primaire et intensité énergétique, par région, dans le scénario de référence, jusqu'à 2050 402
17.3. Augmentation de la consommation d'énergie primaire dans la production d'électricité, par source d'énergie et par région, dans le scénario de référence, 2005-2030 403
17.4. Consommation finale d'énergie dans le scénario de référence, 1970-2050 405
17.5. Financement public des activités de recherche et de développement sur l'énergie dans les pays de l'AIE 409
17.6. Scénarios d'action des pouvoirs publics établis par l'AIE et l'OCDE : émissions de CO_2 liées à l'énergie en 2005 et 2050 410
17.7. Évolution de la consommation d'énergie primaire dans la production d'électricité, par source et par région : scénarios d'action des pouvoirs publics par rapport au scénario de référence, 2005-2030 411
17.8. Trajectoire des émissions vers une stabilisation à 450 ppm d'équivalent CO_2 par rapport au scénario de référence : « Parts » des technologies dans la réduction des émissions, 2000-2050 412
18.1. Prévisions de l'évolution de la production de produits chimiques par régions (2005-2030) 420
19.1. Production mondiale d'acier brut selon le procédé utilisé, 1970-2006 432
19.2. Valeur ajoutée réelle dans l'industrie sidérurgique, 2006 et 2030 433
19.3. Demande intérieure de produits sidérurgiques, 2006 et 2030 433
19.4. Balance commerciale des produits sidérurgiques, 2006 et 2030 434
19.5. Estimations des évolutions de la production d'acier en réponse à l'application de taxes dans toute la zone OCDE ou de taxes unilatérales . . . 435
19.6. Effets d'une taxe « carbone » sur les émissions de CO_2 dans la sidérurgie, 2010 et 2030 437
19.7. Effets d'une taxe « carbone » sur la production dans le secteur sidérurgique, 2010 et 2030 437
19.8. Intensités des apports énergétiques dans les secteurs de l'acier et de l'électricité 439
20.1. Évolution des émissions d'oxydes de soufre et d'oxydes d'azote dans le scénario de référence et dans le scénario de la panoplie PE, 1980-2030 484
20.2. Évolution de la superficie des terres agricoles dans le monde dans le scénario de référence et le scénario de l'agriculture « compacte », 2000-2030 486
20.3. Croissance annuelle moyenne du PIB par région dans le scénario de référence et dans le scénario de la panoplie PE, 2005-2030 487
22.1. Accords multilatéraux sur l'environnement, 1960-2004 513
22.2. Aide environnementale, 1990-2005 517
B.1. Structure de la production dans ENV-Linkages 546
B.2. Structure du cadre IMAGE 2.4 551
B.3. Principaux liens entre les modèles mis à contribution pour établir les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* 552
B.4. Carte des régions utilisées dans les travaux de modélisation environnementale menés pour les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* 563

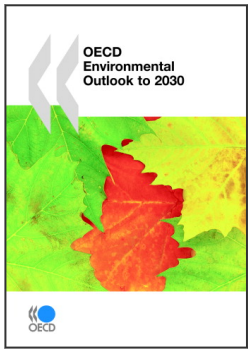

Extrait de :

OECD Environmental Outlook to 2030

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/9789264040519-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2008), « Coopération mondiale en matière d'environnement », dans *OECD Environmental Outlook to 2030*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264040502-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.